

# Règlement

## Pêche de la Carpe et de l'esturgeon

**Toute personne ne respectant pas les consignes sera exclue sur le champ du plan d'eau sans remboursement**

### LES INTERDICTIONS :

- sacs de conservation interdit
- **fil de pêche diamètre maximum autorisé 35/100**
- **tresse interdite que ce soit en tête d'arracher, corps de ligne ou bas de ligne**
- **interdiction de sortir les esturgeons avec une épuisette, ils doivent être sortis par la queue**
- canotage et baignade interdite
- feu sur le sol interdit
- montage bloqué interdit
- esches animales et ou vivantes interdites ainsi que toutes autre leurres
- interdiction de couper les branches des arbres

### LES OBLIGATIONS :

- tapis de réception obligatoire (grand format conseillé)
- la remise à l'eau des poissons doit se faire le plus rapidement possible
- **hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés obligatoires (les montages peuvent être vérifiés à tout moment par le garde)**
- toutes les graines doivent être cuites
- un mineur désirant pêcher doit être accompagné par une personne majeure
- si les cannes sont en action de pêche, présence d'au moins une personne sur le poste
- des toilettes sont à votre disposition obligation de les utiliser

### LES AUTORISATIONS :

- bateau amorceur autorisé
- canon à bouillettes seulement de jour
- seul la pêche dite au cheveu est autorisé
- les chiens non agressif sont autorisés (les crottes doivent être ramassées)

### LES HORAIRES D'ARRIVÉES ET DE DÉPARTS SUR LE SITE :

- heure d'arrivée et de départ entre 14h et 18h, pour une arrivée en dehors de ces horaires, voir avec le responsable M. Glédel

### LE RESTE :

- **toute personne alcoolisée dérangeant les autres pêcheurs sera immédiatement expulsé**
- 4 cannes maximum par postes
- la direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel
- pour tout manquement à ce règlement, la direction se réserve le droit d'expulser un pêcheur sans indemnisation.
- le contrôle peut être réalisé à toute heure par le responsable du site.

### PAIEMENT :

- paiement à l'arrivée
- suite à de nombreux chèques sans provisions la direction n'acceptera que des règlements en espèces